L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 JUILLET 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGNE, N. DUFOUR, S. HARDY } EDITEURS-PROPRIÉTAIRES

Nouvelle-Orléans, JEUDI MATIN, 26 JUILLET.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, 46 et 47, Vieille Levée—Vêtements confectionnés, ciseaux, chaussures, etc. Aussi—Marchandises sèches.

Par Ch. Barnett, Jr, coin Chartres et St-Louis—Pelleteries et porcelaines.

Par C. E. Girardey & Co, à 10 heures, à la presse à coton de MM. Prevost Frères—mulets, chevaux, wagons et drays.

Les finances fédérales.

Lorsqu'un parti ou plutôt une fraction d'un parti ne peut se soutenir au pouvoir, qu'en augmentant le nombre ou la paie de ses créatures, le moment de sa chute n'est pas éloigné. Car les prétentions de la secte budgétivore s'accroissent sans cesse et le gouvernement qui s'est engagé à satisfaire ces appétits insatiables se trouve dans l'impossibilité de retourner sur ses pas et est bientôt à bout de ressources.

Malgré toute son expérience des affaires publiques, M. Buchanan s'est vu dès les premiers jours de son administration lié par des engagements de parti et non seulement dans l'impuissance de lutter contre les abus mais encore entraîné de concessions en concessions à dilapider les revenus publics de la façon la plus scandaleuse.

Depuis son avènement à la présidence, les Etats-Unis ont été en paix avec toutes les nations. Il n'y a eu que deux expéditions assez inutiles et dans lesquelles on n'a pas tiré un seul coup de feu, celle contre les mormons de l'Utah et celle contre le Paraguay. Malgré cet état de paix les dépenses des trois dernières années ont été doubles de celles de l'administration Polk pendant la guerre du Mexique, et le budget annuel des dépenses a atteint le chiffre de 80 millions de dollars.

Lorsque le général Pierce quitta le fauteuil présidentiel, le 4 mars 1857, il laissait dans le trésor fédéral un encaisse de vingt millions de dollars. La dette publique n'était à cette époque que de vingt-six millions. On aurait pu croire que dans des conditions aussi favorables la dette serait promptement liquidée et que M. Buchanan tiendrait à honneur de présenter des budgets en équilibre.

Le passé du nouveau président autorisait une telle supposition, car on se rappelait qu'il avait reproché à M. Fillmore d'avoir laissé les dépenses s'élever à près de cinquante millions, bien qu'alors l'administration eut à payer les dettes contractées dans la guerre du Mexique. Mais il y avait tant de services à récompenser, tant d'influences à ménager, tant d'exigences à satisfaire que M. Buchanan s'est aperçu bien tôt que si la *critique est aisée l'art est difficile.*

Grâce aux contrats onéreux concédés de tous côtés, aux prodigalités de toute sorte les dépenses dépassèrent promptement les recettes et la dette publique augmenta en quatre ans de quatre vingt millions. Le président en faisant voter le nouveau tarif des douanes avait dû s'attendre à une diminution de revenus, et il avait peut-être eu la louable pensée de réaliser des économies. A cette époque les journaux européens s'extasiaient sur ces vingt millions qui dormaient dans les coffres du trésor fédéral. Au lieu de 20 millions d'excédant il y a aujourd'hui près de 80 millions de déficit—c'est une légère différence.

La situation est telle que le Congrès, avant de s'ajourner, a dû proroger le paiement de 20 millions de bons du trésor. A la prochaine session, un des premiers actes de M. Cobb, secrétaire du trésor, sera forcément de proposer un emprunt pour couvrir le déficit qui s'accroît chaque jour. En attendant, l'administration, pour faire face aux dépenses indispensables, en est réduite à ajourner certains travaux pour lesquels des allocations ont été accordées.

Ainsi on n'a commencé aucun des grands travaux ordonnés à Washington, tels que l'aqueduc, l'extension du capitole, des batiments du trésor et de la poste, et de même ajourné la construction de bâtisses pour la poste à New-York et à Philadelphie. Les allocations non dépensées au 1er juillet dernier pour l'année fiscale dépassaient 17,500,000, ce qui est bien au-delà de la moyenne habituelle. M. Cobb a prétexté de banales excuses pour expliquer cet état de choses, mais la véritable raison est qu'il n'y avait pas d'argent pour faire face aux dépenses ordonnées et qu'on ne voulait pas avouer avant l'élection de novembre l'énorme déficit produit par trois années d'imprévoyance ou de folles prodigalités. Mais il n'y a aucun doute dans l'esprit des gens qui sont au fait de la situation du trésor et on affirme qu'à la fin de cette administration la dette publique se sera accrue de quatre-vingt millions.

N'y eût il que cette seule raison, elle suffirait pour détacher du gouvernement actuel et de la faction qui s'y rattache tous les gens honnêtes et sensés, et l'appui donné par M. Buchanan à certains candidats est de nature à leur nuire plutôt qu'à leur être favorable.

PARAGRAPHES POLITIQUES.—Deux conventions d'Etat sont convoquées pour le 16 août en Virginie, l'une à Staunton par les amis de Douglas et Johnson, l'autre à Charlottesville par ceux de Breckinridge et Lane; toutes deux ont pour objet de former des tickets électoraux. Le *Richmond Enquirer*, conseille fortement un compromis entre les parties et admet tacitement que les amis de Douglas sont assez nombreux pour rendre facile à Bell et Everett d'emporter l'Etat. L'*Enquirer* contient aussi une dissertation élaborée, d'un des délégués aux conventions de Charleston et Baltimore, M. Hoge qui est en faveur de Douglas, et tout indique que Douglas et Breckinridge se partageront les votes démocrates.

Le *Mobile Advertiser* publie une lettre d'un citoyen qui a assisté à la convention de Selma, et qui donne du nord de l'Alabama les nouvelles les plus encourageantes pour Bell et Everett. Il ajoute que dans les comtés voisins du Tennessee on n'a point le moindre doute que cet Etat sera pour eux avec une forte majorité.

Un correspondant écrit de la Caroline du Nord à un journal de Mobile que si Douglas continue à être porté dans les Etats cotonniers, Bell aura la pluralité dans tous ces Etats.

L'ex-président Pierce a écrit une lettre à B. F. Hallet, dans laquelle il fait allusion aux deux conventions et dit qu'il n'y a pas eu un fait de nomination conforme aux règles et usages du parti, et que les démocrates sincères et fidèles ne peuvent se considérer comme liés envers les candidats par un devoir de loyauté. M. Pierce ajoute qu'on ne peut espérer voir les démocrates s'unir en faveur de Breckinridge et Lane.

JUSTICE À L'HONORABLE ED. EVERETT.—Nous avons donné hier l'opinion du *Delta* sur cet éminent écrivain une des gloires les plus pures des Etats-Unis. Voici ce que disait de lui M. BRECKINRIDGE dans son discours prononcé à Frankfort le 21 décembre 1859:

"Il y a au Nord un autre élément peu considérable mais NOBLE ET SINCÈRE. Il se compose des phalanges éparpillées de l'*ancien parti whig*, hommes comme EVERETT, Choate et leurs partisans, dont l'esprit de conservation, la culture intellectuelle et le patriotisme se sont révoltés contre une alliance avec les républicains noirs."

GARIBALDI, LOPEZ ET WALKER.—Le *Courrier des Etats-Unis* nous fait honneur d'un article qui a paru dans le *Courrier de la Nouvelle-Orléans* et qui réfutait une comparaison établie par le *Delta* entre Garibaldi et Lopez. C'est un devoir pour nous de restituer à notre confrère du *Courrier* la paternité de bon article et les éloges que lui décerne la feuille New-Yorkaise. Quant à notre opinion sur le sujet, elle est celle-ci: nous repoussons assurément toute assimilation entre le héros libérateur de l'Italie et les deux autres personnages, mais nous ferons une différence entre le général Walker, flibustier par excellence qui vient de se faire catholique avant de retourner au Nicaragua, où il est sans doute installé maintenant, et le brave et malheureux Lopez. Ce dernier pouvait avoir des illusions qu'il a payées de sa vie, mais il était mû par une noble pensée celle d'affranchir son pays. Nous ne partageons pas d'ailleurs l'admiration de notre confrère pour l'administration du maréchal Concha.

Dépêches télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Autres nouvelles par le Canada.

Halifax, 25 juillet.—Le *Canada* parti de Liverpool le 14 et de Queenstown le 15 a apporté des nouvelles commerciales.

Le steamer *City of Washington*, parti de New-York le samedi 30 juin, était arrivé à Liverpool le 12 courant.

Marchés européens.—Liverpool, 13 juillet P. M.—Les ventes de cotons hier ont été de 10,000 balles dont 3000 prises par la spéculation et l'exportation. Le marché a clos sans changement aux cotes de la circulaire des courtiers arrêtées vendredi soir:

Fair Orléans.... 7 [illegible] | Mid. Orléans.... [illegible]
Fair Mobile.... 7 [illegible] | Mid. Mobile.... [illegible]
Fair Uplands.... [illegible] | Mid. Uplands.... [illegible]

Les avis reçus de Manchester et des districts manufacturiers sont toujours défavorables. Le marché aux tissus et filés est lourd, mais non moins les prix de la semaine passée se maintiennent.

Liverpool, 14 juillet.—MM. Richardson, Spence & Co., dans leur circulaire disent que le temps en Angleterre a été très favorable aux récoltes. La farine a fermé en baisse, à des prix plus faibles, mais sans changement dans les cotes. Cette circulaire cote la farine d'Amérique à 26 à 27s. Le maïs jaune est coté à 33s. 6d. et le blanc à 34 à 35s. 6d.

Le bœuf est calme avec une légère baisse; le porc est calme et le saindoux ferme à 58s à 60s. Le sucre est calme avec une baisse de 6d. depuis le départ de l'*Africa*.

Londres, 14 juillet.—MM. Baring frères disent que [illegible] de la banque d'Angleterre a diminué de 265,000 livres sterling pendant la semaine finissant le 12 juillet.

Bourse de Paris, 14 juillet.—L'encaisse métallique de la banque de France a augmenté de 37 millions de francs pendant le mois. La bourse est ferme et a montré de l'animation tout la semaine. Les rentes 3 0/0 ont fermé à 69 fr. 15c.

NOUVELLES POLITIQUES.

Affaires de Sicile.—Plusieurs vapeurs ont été achetés à Liverpool pour venir en aide à Garibaldi dans sa guerre de Sicile. Deux de ces navires étaient déjà partis pour un des ports de la Sicile.

Les membres du ministère formé par Garibaldi ont donné leur démission à cause de leur impopularité.

Garibaldi a positivement refusé de venir en aide aux Napolitains, à moins qu'ils ne lui donnent des preuves de dévouement semblables à celles que fournissent les habitants de la Sicile.

France—Question des Chiffons.—La loi relative à l'exportation des chiffons n'a pas obtenu l'assentiment de la Chambre des députés et a été enfin retirée.

Syrie.—Les derniers avis de Beirout établissent que l'insurrection continuait en Syrie, et cependant, la France et l'Angleterre s'abstiennent d'intervenir. Si le gouvernement turc ne met fin à ces hideux massacres, ces deux puissances donneront l'ordre à leurs amiraux d'arrêter ces effusions de sang dans toute la Syrie.

Les Druses, de sang froid, avaient tué plus de 2,000 hommes, et détruit leurs villages. Quand cette nouvelle parvint à Beirout, les chrétiens se retirèrent en toute hâte à bord des navires étrangers pour se mettre sous leur protection.

Nouvelles de Chine et des Indes.—Les rebelles ne font aucun progrès contre les impérialistes. Chingan est au pouvoir des commissaires. On confirme la nouvelle de l'érection de forts considérables sur le Peiho.

Angleterre.—Lord John Russel déclare qu'un arrangement a été fait entre la France et l'Angleterre au sujet des pêcheries de Terre-Neuve.

On a annoncé au Parlement que les deux gouvernements avaient donné l'ordre à leurs escadres de mettre fin aux massacres en Syrie.

Inde et Chine.—Le steamship *Canada* nous apporte les malles de Hong Kong à la date du 23 mai. Les forces anglaises en Chine s'élèvent à 17,000 hommes; elles s'étaient dirigées vers la rivière Peiho. On croit une collision inévitable.

Les impressions de la Chambre.—Washington, 24 juillet—M. Defrees a intenté un procès contre M. Ford, l'imprimeur de la chambre des représentants, pour une partie des bénéfices.

MM. Larcom & Cie ont demandé une injonction contre M. Ford au sujet des impressions de la chambre.

AUTRES NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.

Arrivée de l'estafette transcontinentale.

St-Louis, 25 juillet—L'estafette transcontinentale nous apportant des nouvelles de San Francisco jusqu'au sept courant, est arrivée ce matin à St-Joseph, Mo.

Acquittement du juge Terry.—Le juge Terry, qui a tué le sénateur Broderick dans un duel, a été acquitté.

Les témoins pour l'Etat n'avaient pu se rendre à temps pour donner leur témoignage.

Les Indiens.—Washington, 25 juillet—Il n'y a que trois membres du cabinet présents en ville, MM. Toucey, Holt and Cobb.

Enterrement de Joseph Gales.

Washington, 25 juillet—M. Joseph Gales, le rédacteur en chef du National Intelligencer, a été enterré hier avec grande cérémonie.

La convention politique se réunira en cette ville demain. On s'attend à quatre tickets.

Les partisans de Bell ont fait des ouvertures à ceux de Douglas, qui les ont refusées.

Autres conclusions.—New-York, 25 juillet—Le correspondant du New-York Tribune, écrit de Washington que le major E. Sutherland, quartier-maître de la marine, est concessionnaire jusqu'à concurrence de $30,000.

Arrestation d'un ex-député marshal. Un des députés du marshal Rynders est en accusation pour complicité de la fuite d'un des négriers. On le mène au Tombs pour raison de folie.

Nouvelles du Texas.

Arrivée du steamship Charles Morgan.

Passe Sud-ouest, 25 juillet—Le steamship *Chas. Morgan*, capt. Lawless, a passé la barre ce soir, venant de Galveston et Matagorda Bay et se rendant à la Nouvelle-Orléans.

Il nous apporte les brèves et intéressantes nouvelles qui suivent, préparées en sommaire à Galveston pour le télégraphe d'ici.

On a pris trois abolitionnistes dans le comté Washington (Texas), et il leur a été ordonné de partir et de quitter l'Etat immédiatement.

Un huitième des incendies et tentatives d'incendies à Hopkins, Colin, Denton, Young, Ellis, Navarro, Dallas, et autres districts, situés dans le Nord-Est de l'Etat, sont évidemment l'œuvre d'incendiaires. Jusqu'à présent, les pertes s'élèvent à *sept cent mille piastres*, dont plusieurs sont couvertes par les assurances.

On soupçonne la présence d'émissaires abolitionistes. Deux individus suspects du Kansas ont été arrêtés.

Le *San Antonio Herald* soutient de Houston, a tourné pour Breckinridge.

Départ de l'Arabia.—Boston, 25 juillet—L'*Arabia*, de la ligne Canard, a quitté ce port aujourd'hui à midi, à destination de Liverpool via Halifax, emportant $300,000 en espèces.

Marchés.—New-York, 25 juillet—Le coton est plus ferme, il s'en est vendu 1500 balles à 10 1/4 pour le Middling Uplands.—La farine est lourde avec une baisse de 5 à 10 cts—Il s'est vendu 12,000 barils de $5 à 5 65.—Le maïs est ferme—61,000 boisseaux ont été vendus dans les prix de 61 à 70 cts.—Le porc est lourd avec une vente de 345 barils de $19 37 1/2 pour le mess.—Le saindoux languit; on a vendu 550 barillets à 12 1/2 à 13 1/4 la livre.—On cote le café Rio à 15 à 15 1/4 cts la livre.—Les mélasses de la Nouvelle-Orléans se vendent 45 cts le gallon.—Le sucre est calme, mais ferme—le Cuba se vend de 6 3/4 à 7 1/4 cts la livre.

Cincinnati, 25 juillet—La farine est lourde à $4 25 à $4 50 le baril. Les ventes de Whiskey se montent à 800 barils à 16 3/4 le gallon. Le porc était généralement languissant, le mess se vendait $18 50 à $19 le baril. Le café est ferme à 15 à 15 1/2 cts la livre. Le sucre est à 8 à 9 c la livre. La mélasse est stable et se vend 44 cts le gallon.

Rivières.—Louisville, 25 juillet.—L'Ohio baisse avec 4 pieds 6 pouces d'eau dans le canal.

CHRONIQUE LOCALE.

SUICIDE D'UN NÉGOCIANT.—Le commerce a appris hier avec étonnement et regret que M. Thomas Munroe Cory, de la maison Cory & Millie, marchands de tabac et de cordages en gros, encoignure Gravier et Nouvelle Levée, s'était suicidé.

M. Millie voyage actuellement dans l'Etat de la Virginie où il s'est rendu dans le but de se faire donner [illegible] de fabriques de tabac. Le télégraphe lui a communiqué la triste nouvelle.

On attribue à des embarras pécuniers cet acte de désespoir [illegible]

Hier matin, à sept heures, les employés ouvrirent le magasin, un d'eux monta au premier et resta pétrifié à la vue du cadavre de M. Cory suspendu à l'escalier du deuxième étage. Le malheureux était mort depuis la nuit, décidé de mettre fin à ses jours. On a trouvé sur son pupitre deux lettres, dont l'une était adressée à son associé. La voici:

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1860.

[illegible]

Je vous souhaite de la prospérité. Je suis votre ami sincère. T. MUNROE CORY.

La seconde lettre adressée plus bas ne portait pas d'adresse et avait probablement été écrite pour la personne qui trouverait le corps:

[illegible]

THOMAS MUNROE CORY.

M. Beach s'est transporté immédiatement au magasin. Le jury a constaté le genre de mort.

M. Cory est né à Providence, Etat du Rhode Island; il avait 42 ans et habitait cette ville depuis 1842. Il n'était pas marié.—Ses funérailles ont eu lieu hier après-midi.

INCENDIE.—Un incendie a éclaté, hier après-midi, dans la cour No 1 de la Presse à coton de la Levée, comprise entre les rues St-Thomas, Robin, Pacanier et Benjamin.—Trois cent vingt ou trois cent trente balles de coton évaluées à cette seule plusieurs, ont été brûlées. Le montant est couvert par l'assurance.

Le feu a été mis par l'une des portes de la rue Robin. On l'a découvert à trois heures et demie, et la station de la rue Pacanier a immédiatement sonné l'alarme.

Une partie du hangar de la rue Robin (évalué à quinze cents piastres) ainsi que quinze balles de cordes appartenant à la Presse, ont été détruits.

Des 330 balles brûlées, 30 étaient au nom de MM. Forstall?, Gibson & Co, 80 au nom de la Presse; [illegible] au nom de M. Martin-Gordon Jr, [illegible], 30 au nom de MM. Bragier & Co. [illegible] Vingt-huit balles étaient au nom de MM. Forbes, Stevenson & Co.

Toutes les compagnies de pompiers étaient transportées sur le théâtre de l'incendie.

COUR DU RECORDER BLACHE.—Louis Radeaux a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir assailli Jean Gérard.

W. A. Patten a été acquitté d'une amende de dix piastres pour avoir battu Alexandre Stewart.

Henry T. Brooks s'est plaint d'avoir été assailli par Charley Berry.—Confirmé au cautionnement de $300 pour sa bonne conduite.

[illegible]

Le RECORDER DE BELLAH, DANS LE QUATRIÈME DISTRICT.—M. Beach a commencé l'enquête hier matin.

[illegible]

—Russell a été mis en liberté. M. Beach reprendra l'enquête ce matin.

OBJETS VOLÉS.—Le lieutenant Crosby et l'officier Sullivan ont trouvé hier dans le magasin de Philippe Bernstein, [illegible], rue Vieille-Levée, des souliers-bottines marqués [illegible] Le lieutenant les a reconnus pour être ceux qui ont été volés dernièrement, [illegible]. Bernstein a été incarcéré sous l'accusation de recel. Dans sa tournée le lieutenant a pris possession d'une montre en argent, chez une femme de la rue Bourgogne, [illegible] a déclaré que la montre avait été oubliée chez elle par un étranger.

DÉCOUVERTE D'UN HOMME MORT.—On a découvert hier matin, [illegible], près du chemin de fer de Jackson, le corps d'un homme qu'on croit être espagnol; il était bien habillé et son corps était tellement décomposé qu'il a dû séjourner dans cet endroit dix ou quinze jours.

NOYÉ.—[illegible] dans le fleuve, en face de la rue St-James, le corps d'un français, et quoiqu'il ne portât pas de marques de violence, le coroner Beach a voulu s'enquérir des circonstances. Il a ordonné l'arrestation de deux nègres dont l'un est l'esclave de M. Philippe Boer et l'autre appartient à Jean-Baptiste. [illegible]

Nous donnons place dans nos colonnes à la communication suivante, dont l'idée fondamentale est une protestation contre l'escamotage de la souveraineté populaire par quelques meneurs politiques. Les attaques contre M. Douglas dans le camp adverse sont si vives et si répétées que nous n'avons pas cru devoir refuser cette insertion à un de ses défenseurs.

Nouvelle-Orléans, le 13 juillet 1860.

M. l'Editeur,

Vous avez caractérisé comme il convient l'acte par lequel les délégués scissionnaires ont rompu l'unité du parti démocrate dans lequel les conservateurs avaient placé leur espoir, et autour duquel semblent venus se ranger tous les amis de l'Union.

Vous avez également fait ressortir cette contradiction [illegible] d'hommes ayant la prétention de représenter un grand parti, et qui, repoussant avec mépris M. Douglas à cause, disaient-ils, de sa doctrine sur la non intervention et la souveraineté populaire, avaient fait choix pour leur porte-étendard de M. Breckinridge, dont les opinions, à cet égard, publiquement exprimées, sont encore plus avancées, au point de vue de la plateforme des scissionnistes, que celles du sénateur de l'Illinois.

Vous avez [illegible] la cause de cette opposition purement personnelle dans laquelle les doctrines ne sont pour rien, et vous avez soulevé un coin du voile qui la couvrait en parlant d'ambition et de *candidat malléable*.

Un numéro du *Courrier*, tombé par hasard sous mes yeux, jette la plus vive lumière sur cette énigme dont vous avez, le premier, donné le mot.

Le *Courrier* [illegible] pour être ici le principal organe des scissionnaires. Quelque bizarre ou quelque naïve que vous puisse paraître, son explication peut être considérée comme officielle. Elle a évidemment échappé à votre attention, et je me permets de vous la signaler. Il est utile, dans les circonstances actuelles, que la démocratie sache à quelle catégorie de politiciens elle avait confié le soin de ses intérêts, comment ils les entendent et pratiquent les principes fondamentaux de nos institutions.

Je copie:—[illegible] bien chaque mot de ce curieux paragraphe.

"M. Douglas [illegible]

[illegible]

Notre république [illegible] une démocratie pure. Toute tentative [illegible] créer un patriciat, une oligarchie, est [illegible] contre nos institutions.

Le peuple est souverain; son autorité n'a pour limites que [illegible] qu'il s'est imposées lui-même par la Constitution.

[illegible]

"Capter" la confiance du peuple par l'intermédiaire des [illegible] devant lesquels il faut s'abaisser jusqu'à la soumission la plus absolue, —ne peut convenir qu'aux médiocrités ambitieuses et sans [illegible] personnelle. Le génie et le patriotisme [illegible] de tels moyens. Et, du reste, le peuple est-il disposé à se prêter encore à de déloyales manœuvres? mille fois non!

Je suis démocrate, M. l'Editeur, et j'ose espérer que vous voudrez bien accueillir cette protestation contre [illegible] indigne—*servum pecus*—qu'on veut faire peser à la démocratie au bénéfice d'une [illegible] abois.

UN DÉMOCRATE.

EUROPE.

Nous avons reçu hier assez tard nos journaux européens apportés par l'*Africa* et nous ne pouvons donner que les nouvelles principales.

D'après des nouvelles de Beyrouth, du 21 juin, les Druses, secondés par des hordes pillardes de Kurdes et de Bédouins, auraient attaqué la ville de Zahlé, dernier refuge des chrétiens, et l'auraient entièrement brûlée. 1,000 personnes auraient péri. Deïr-el-Kamar aurait ensuite désarmé et pillé la ville avant de l'abandonner.

D'autres incendies ainsi que des pillages et des assassinats sont également signalés dans l'Anti Liban. On dit que des enfants appartenant aux écoles de Melab? auraient été tués, malgré la protection du drapeau français, et que le consul de France aurait envoyé retirer les élèves des collèges catholiques. Les Turcs n'auraient envoyé aucun secours contre ces attentats.

Constantinople, 21? juin: Le sultan a écrit au grand vizir pour le féliciter au sujet de sa mission; il a réuni les ministres et leur a déclaré qu'il soutiendrait le grand vizir contre toutes les rivalités.

Hasseb pacha, ministre des finances, est mis en jugement et ses biens sont séquestrés.

Dans l'île de Candie, on s'agite en vue de l'annexion à la Grèce.

Le gouvernement [illegible] organise des gardes nationales.

La douane turque a saisi des ballots de proclamations ayant pour objet l'établissement d'un empire byzantin. Plusieurs personnes ont été arrêtées à ce sujet.

On lit dans la *Presse*:

"Nous avons des nouvelles particulières de Naples postérieures à celles qui ont été déjà publiées. M. le baron Brenier, complètement rétabli, s'est rendu au palais et a été reçu en audience particulière par le roi.

"On travaille sans relâche à la rédaction de la nouvelle constitution. On assure que deux projets de constitution ont été préparés, l'un imité de la constitution de 1848 légèrement modifiée, et l'autre imité de la constitution actuelle de la France. On croit que ce dernier projet vient de réunir la majorité dans le ministère. Il est positif aujourd'hui que c'est l'influence française qui domine à Naples, non seulement dans les conseils du gouvernement constitutionnel, mais encore dans la masse de la population.

"La reine veuve Marie-Thérèse a quitté le palais de Portici pour se rendre à Gaëte, où elle va résider jusqu'au moment de son départ pour Trieste. Cette princesse, depuis l'organisation du régime libéral, demeure étrangère aux affaires publiques."

Des correspondances particulières de Naples du 1er juillet annoncent que M. le baron Brenier est rétabli.

La garde civique ne recevrait que 5,000 fusils, et ses attributions [illegible] restreintes.

Les prisonniers politiques depuis longtemps incarcérés à Gaëte [illegible] ont été mis en liberté.

Les Suisses [illegible] le fort Saint-Elme.

Les princes de Syracuse et d'Aquila font des efforts pour rallier [illegible] au gouvernement, mais un certain [illegible] de méfiance empêcherait encore d'obtenir [illegible] résultats.

Le 30 juin, [illegible] les mêmes correspondances, huit vapeurs [illegible] croisé dans le golfe de Salerne [illegible] extrémité des îles de Procida, d'Ischia et de Capri. On redoutait le débarquement de bandes insurrectionnelles.

La population de Naples était revenue de ses craintes de pillage à cause de la prudente attitude de l'escadre française.

"Naples, 2 juillet.—La constitution de 1848 est promulguée. Les élections auront lieu le 19 août, et le parlement se réunira le 2 septembre. Les lois de 1848 sur la presse sont remises en vigueur. Des commissions sont formées pour préparer des projets de loi sur la responsabilité ministérielle.

"La garde nationale est rétablie, son service est confié provisoirement à la troupe de ligne. M. Frescobaldi, qui continuait à représenter à Naples le grand-duc de Toscane, a enlevé ses armoiries grand-ducales.

"Le bruit courait à Pérouse, le 3, que les troupes pontificales s'étaient avancées vers les frontières napolitaines."

Des dépêches de Gênes, qui reproduisent des nouvelles de Naples du 1er juillet, annoncent que les troupes des environs de cette ville y ont été concentrées. La garnison du fort Saint-Elme est composée de troupes étrangères.

D'autres commissariats de police du royaume ont subi le même sort que ceux de Naples.

1,000 visiteurs ont déposé des cartes à l'ambassade française, en signe de compliments de condoléance adressés à M. le baron Brenier.

On écrit de Palerme le 28 juin:

"De nombreuses arrestations d'anciens fonctionnaires et de quelques notables ont eu lieu; le peuple demande qu'ils soient fusillés immédiatement. De nouveaux sbires ont été massacrés. Il règne une grande confusion dans l'intérieur de l'île. Garibaldi a envoyé des colonnes pour rétablir l'ordre; mais son ministère est impopulaire, surtout Crispi. Malgré les discordes entre les villes et les villages et la résistance aux impôts, la même ardeur existe toujours pour chasser les Napolitains.

Le prince San Giuseppe, représentant de la Sicile à Londres, est arrivé à Turin. Il a été présenté à M. de Cavour par le comte Amari.

On mande de Gênes, à la date d'aujourd'hui, qu'un nouveau ministère a été nommé en Sicile. Il est ainsi composé:

Aux affaires étrangères, M. Natoli; à l'intérieur, M. Dutta; à la guerre, M. Orsini; à la sûreté générale, M. Laporta; aux cultes, le père Lanza; à l'instruction publique, M. Loggia; aux finances, M. de Giovanni.

Le *Courrier de Marseille* annonce qu'une escarmouche a déjà eu lieu à Messine le 30 juin, à onze heures du soir, entre des détachements de Garibaldi et les troupes royales.

La nouvelle de l'octroi d'une constitution par le gouvernement napolitain n'aurait produit aucun effet favorable à Messine.

Une lettre de Messine du 15 juin contient ce qui suit:

L'inquiétude qui régnait à Messine est devenue de la stupeur. Ce qui explique cette situation, c'est l'arrivée incessante de troupes napolitaines, dont le chiffre grossit de jour en jour, et qui ne tardera pas à atteindre 25,000 hommes.

Ces troupes composées d'éléments forts hétérogènes, renferment, à côté d'hommes honorables et esclaves de la discipline, des gens qui ne rêvent que le pillage, et qui saisiraient avec empressement la première occasion de se livrer à leurs mauvais instincts.

Dans la nuit du 23 au 24, à la suite d'une fausse alerte, deux maisons ont été forcées et pillées par des soldats chargés d'assurer la sécurité du quartier.

Heureusement les propriétaires avaient quitté la ville, sans cela l'on eût eu peut-être à déplorer quelque acte de cruauté, sans présente de représailles.

Aux justes réclamations adressées collectivement par les consuls au général Russo, ce dernier a répondu qu'il regrettait ces actes, mais qu'il n'avait aucun moyen d'en empêcher le retour.

Les liens de la subordination se relâchent, les soldats se demandent s'il n'est pas plus avantageux pour eux de passer à Garibaldi; les officiers eux-mêmes leur donnent l'exemple. Dix-sept d'entre eux ont quitté Messine pour gagner les avant-postes des chasseurs des Alpes, qui ne sont distants de la ville que cinq à six milles environ.

Deux sous-officiers ont été moins heureux, surpris au moment de leur évasion, ils ont été ramenés à la citadelle, et l'on croit qu'ils seront fusillés pour donner un exemple salutaire.

Le service de nuit se fait avec une grande vigilance. Les portes de toutes les issues qui aboutissent vers la campagne sont fermées.

Les places publiques sont converties en camps volants, et les sentinelles, échelonnées de distance en distance, font entendre incessamment le cri d'alarme.

Le gouvernement napolitain paraît avoir une confiance modérée dans la fidélité de ses défenseurs. Craignant qu'un contact trop prolongé avec les populations ne les rendît trop hésitants dans la répression, il a imaginé de les déplacer à tout propos. Aussi voit-on un va et vient continuel de navires de l'Etat et de bâtiments français affrétés, qui ne sont occupés qu'à transporter les troupes d'un point à un autre; au grand étonnement de ceux qui ne sont pas dans le secret.

Toutes ces précautions sont prises contre une attaque prochaine des bandes qui dominent Messine, et que l'on suppose devoir être effectuée au premier jour par une colonne munie de canons rayés.

Ce serait le signal d'un bombardement de la ville, et l'on ne saurait prévoir les désastres qu'entraînerait une semblable détermination.

On lit dans la *Gazette prussienne*:

"La signification de l'entrevue de Bade devient d'autant plus visible, que l'impression qu'elle a produite sur l'opinion publique s'éclaircit davantage.

"Pour manifester ses sentiments pacifiques et conciliateurs à l'Allemagne, l'empereur des Français voulait assurer le prince régent sur le territoire allemand. Cette provenance était un fait qui ne pouvait manquer d'assurer un terrain propice, et le bon accueil aux intentions de conciliation dont l'Empereur était animé; et les principautés aussi entre les chefs de deux grands Etats devaient avoir pour effet de donner sur la position réciproque les éclaircissements désirables. La France sait que l'Allemagne désire vivre non seulement en paix, mais dans des rapports amicaux avec un grand et puissant peuple voisin.

"Non seulement l'Allemagne et la France, mais l'Europe a pu puiser dans les journées de Bade cette conviction rassurante du maintien de la paix, qui est si bien accueillie partout, dans l'intérêt du travail national entravé longtemps par l'incertitude.

"L'Allemagne doit à ces journées un coup d'œil clair sur sa position intérieure. Le peuple allemand savait que la Prusse ne veut pas céder quoi que ce soit de l'intégrité du territoire allemand. [illegible] gage de la politique nationale de la Prusse.

"L'Allemagne a de nouveau acquis la certitude que la politique extérieure de la Prusse ne cherche rien que la prospérité et le maintien de la patrie commune; que la Prusse est prête à oublier tous les obstacles qu'on lui a préparés, et à mettre de côté tous les griefs les plus fondés pour agir avec les autres confédérés allemands qui jusqu'ici avaient une autre manière de voir, et la Prusse se trouvera de plus en plus en position de pouvoir remplir avec le concours le plus entier du peuple prussien la mission que son importance nationale lui assigne et qu'elle a acceptée de sa libre volonté.

"Avant la réunion de Bade, on prétendait souvent que la Prusse devait, ou bien chercher une alliance à l'étranger, ou bien revenir à l'accord complet avec tous les confédérés allemands, c'est-à-dire l'ancien système de la Diète germanique. Les journées de Bade ont montré que la Prusse a pris une autre route. La Prusse persiste de la manière la plus décidée dans sa politique intérieure, dans sa politique allemande,—elle n'a pas l'intention de sacrifier cette politique à la direction qu'ont suivie jusqu'ici quelques-uns de ses confédérés. Pas plus que la Prusse ne consentirait à sacrifier quoi que ce soit de l'intégrité de l'Allemagne pour ses propres intérêts, pas plus elle n'a l'intention de renoncer, en vue d'un accord plus facile, dans l'ancienne politique fédérale et d'entraver, de sacrifier ou de nuire au développement moral et politique du peuple allemand.

"La Prusse ne veut ébranler d'aucun côté le lien du droit national de la Confédération germanique; mais la Prusse ne reconnaîtra jamais de nouveau les attributions de droit politique que la Diète a revendiquées au grand dommage des princes et des peuples allemands; elle ne renoncera pas à sa position dans la question holsteinoise et dans celle de Schleswig-Holstein, elle cherchera à baser sur des fondements plus assurés l'organisation militaire de la Confédération, par laquelle a lieu l'action militaire de l'Allemagne, ou cette organisation elle-même devient une illusion. Elle ne s'opposera pas aux tendances nationales du peuple allemand et elle ne renoncera pas davantage au caractère constitutionnel et national de son propre gouvernement.

"Voilà ce qui a été déclaré sans équivoque à Bade."

UNE PRINCESSE FRANCO-ESPAGNOLE.—On écrit de Madrid à la date du 25 juin:

L'infante Maria-Luisa-Fernanda, duchesse de Montpensier, a donné le jour, hier matin à une heure un quart, à une infante. Les douleurs de l'enfantement ont duré à peine quelques heures et dès les premiers symptômes, tous les grands corps de l'Etat s'étaient réunis au palais royal.

Le ministre de la justice, notaire général du royaume, a dressé, selon la coutume, l'acte de la présentation de l'enfant faite par le duc de Montpensier.

La jeune infante a été baptisée hier soir à huit heures dans l'oratoire privé de la reine: le R[illegible] a été parrain et S. M. Isabelle marraine. C'est le patriarche des Indes qui a administré le sacrement de baptême et l'infante a reçu les noms de Marie de las Mercedes-Isabel-Francisca de Assis, plus vingt-trois autres noms qu'il serait trop long de citer ici.

Décédé hier matin, à 11 heures, à l'âge de 30 ans, THÉOPHILE PINSON. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu cette après-midi à 4 heures et demie. Le convoi partira de la maison No 82, rue Moreau, entre Craps et Amour.

Décédée à la paroisse St Charles, dimanche 22 juillet 1860, ELVIRE N., épouse de ROSEMONT CHAMPAGNE, âgée de 27 ans.

☞ On ne peut nier que l'AMER DU Dr J. HOSTETTER ait une réputation universelle pour la dyspepsie, les flatuosités, la constipation et tous les maux [illegible] CÉLÈBRE AMER STOMACHIQUE DU Dr J. HOSTETTER. Le goût en est agréable, il n'y entre que des végétaux et l'effet en est certain.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands.

☞ Les expériences récentes des médecins leur prouvent que l'Amer connu sous le nom de OLD SACHEM BITTERS AND WIGWAM TONIC peut être administré sans crainte pour les fièvres et frissons, la dyspepsie; les débilités et les affections de l'estomac.

A vendre par WOODMAN & BEMENT, encoignure Commune et Magazine.

LAFITTE & DEFFARGE.
133.....Rue Royale.....133

OFFRENT de vendre des barriques de vins [illegible], Bordeaux, Madère, Xérès, Champagne, Liqueurs, Cognac &c &c. Nouvelle-Orléans le 15 mai 1860.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, arrivé du Havre—3 tonneaux fromage Gruyères, à vendre par J. N. CURIEN, 20, rue Toulouse. 30 juin

ATTENTION.

☞ Grande vente de bottes, souliers et brodequins, marchandises sèches, linge fait et chemises.—L'attention des acheteurs est appelée à la grande vente de bottes, souliers et brodequins, marchandises sèches, linge fait et chemises qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux magasins d'encan de E. Roger & Co, Nos 46 et 47 rue de la Vieille Levée.—Conditions à la vente.

☞ MM. C. E. Girardey & Co. vendront ce matin, à 10 heures, à la presse à coton de MM. Prevost Frères, encoignure Marigny et Poydras, des chevaux, des mulets, des wagons, des drays, etc. Voir l'annonce.

Crescent City Yacht Club.
Régate annuelle.

La régate annuelle du C. C. Y. C. aura lieu au lac à l'extrémité du nouveau canal, JEUDI, 26 du courant. Des prix convenables seront offerts pour chaque classe. La régate commencera à 1 heure ou aussitôt que possible après cette heure. Un meeting du club sera tenu au club House, à l'extrémité du pier, le même jour, à midi.
J. O. NIXON, Commodore.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.
ORDRE SPÉCIAL.

Les membres de la Troisième Compagnie procéderont à l'élection par scrutin d'un premier lieutenant senior pour ladite compagnie, le vendredi 27 juillet courant, à l'arsenal, de 7 à 9 heures du soir. Le capitaine F. Dumas présidera à l'élection et le lieutenant F. N. Rivera agira comme secrétaire. Par ordre du major TUNARD?
F. F. DE GOURNAY, Adjudant major. 26 juil—2

Papier Fruneau, contre l'asthme,
Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

☞ Le papier Fruneau fait cesser à l'instant la toux et l'oppression; son usage prolongé procure une guérison complète. Lisez la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 26 avril 1860. Monsieur,—Asthmatique depuis ma naissance, je n'avais jamais trouvé de remède qui put calmer mes accès. L'usage que j'ai fait du PAPIER FRUNEAU a été des plus heureux; l'effet en a été immédiat, et je croirais manquer à un devoir si je ne le recommandais à tous ceux qui, comme moi, sont affligés de cette affreuse maladie qu'on appelle l'asthme.
LOUIS NAPOLÉON ROCHARD. Rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines.

Avis de dissolution de société.

PAR acte du 25 juillet 1860, la société qui existait entre BERTRAND CAMORS et BENOIT BETHANCOURT, de cette ville, pour l'exploitation de la grocerie à l'encoignure des rues St-Louis et Bourbon, a été dissoute d'un commun accord, à compter de ce jour 25 juillet. B. CAMORS est chargé de la liquidation, et à régler la suite des affaires. 26 juillet—3

REMÈDE UNIVERSEL—Plus de mal de dents—Plus de vilaines dents!—[illegible] L'EAU DENTIFRICE ORIENTALE [illegible] se vend chez MILHON & DESPORTES, rue Royale, et chez les principaux pharmaciens. Méfiez-vous de la contrefaçon.

Demande de Maison.

On demande, pour le 1er septembre, une bonne maison à étage, ayant deux salons, deux chambres à coucher et une cour d'une bonne grandeur. La maison doit être située dans le Deuxième District, pas plus bas que la rue des Remparts. Le loyer ne devra pas excéder $480 par an. S'adresser par lettre, à L., au bureau de l'Abeille.

AVIS.

ON DEMANDE à prendre à loyer ou à acheter une BONNE BLANCHISSEUSE et repasseuse, parlant anglais et français, sachant un peu de cuisine. S'adresser rue Girod, 166, au premier, entre St-Charles et Camp.

ABSINTHE SUISSE, EDOUARD PERNOD—30 caisses en débarquement du navire India. A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

ABSINTHE SUISSE, C. F. BERGER—20 caisses en débarquement du navire India. A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

KIRSCH—15 caisses, Edouard Pernod, 12 caisses, C. F. Berger en débarquement du navire India. A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers en débarquement du navire India. C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

SAVON DE CASTILLE—100 caisses en magasin à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

SAUCISSONS de Bologne—Fromage Parmesan. A vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

ARTICLES DE CHOIX—[illegible] LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

ARTICLES D'ITALIE—[illegible] LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

MARSEILLE—[illegible] LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

DRAWBACK—[illegible] LANATA FRÈRES.

LAFFITTE & DEFFARGE.
133.....RUE ROYALE.....133

OFFRENT à vendre des vins fins en barriques et en caisses, tels que BORDEAUX, CHAMPAGNE, MADÈRE, BOURGOGNE [illegible].

BOUCHONS—[illegible] S. D. GRATIAA & Co, No 30, rue Douane.

CHAMPAGNE—[illegible] S. D. GRATIAA & Co.

ABSINTHE et Kirsch—[illegible] S. D. GRATIAA & Co, No 30, rue Douane.

ROCHELLE—[illegible] S. D. GRATIAA & Co, No 30, rue Douane.

Dépuratif du Dr Vergé.

LES DARTRES [illegible] FAURE LACAUSSADE, rue Orléans et Bourbon.

Conservez vos dents!

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
148, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse.

Les dents sont indispensables à l'homme [illegible]

Avis.

M. PIERRE ESTRAMPES, armurier, [illegible] S. PLASSAN, 39 et 40, Vieille Levée.

Avis.

PENDANT mon absence temporaire de la ville, M. E. Bermudez, avocat, No 144, rue Royale, est chargé de mes affaires légales. A. GRAILHE.

Avis de société.

LES soussignés ont formé une société pour les travaux de forge et de fonte, sous la raison sociale P. LASSALLE & Co, à partir du 15 de juillet 1860. L'atelier est situé rue St-Philippe, Nos 39 et 41.
P. LASSALLE, A. BOUROUET, F. PELANNE, en commandite.

Propriété à louer à Est Pascagoula.

[illegible] J. C. DENIS, 119, rue de la Commune.

REÇU par le navire Danube, arrivé du Havre—[illegible] J. N. CURIEN, No 20, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Guttenberg du Havre—[illegible] CHAUDET & DESSEINT, 147 et 149, rue Royale.

THÉ—[illegible] E J HART & Co, Nos 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

MAISON RILLIEUX & REGGIO.

NOUS avons reçu d'Europe et de New-York un bel assortiment de marchandises de printemps et d'été [illegible] RILLIEUX & REGGIO.

VIN rouge et vin blanc, en caisses—[illegible] S. PLASSAN, Nos 39 et 40, Vieille Levée.

Cheval trouvé.

Trouvé, hier matin, dans le Troisième District, un cheval de deux ans. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. S'adresser à M. LOUIS OAKNIER, à l'encoignure Union et Grands-Hommes.

Demande d'employé.

UN HOMME DE PEINE désirant faire son devoir dans une maison où tout le travail est réglé, et qui n'est pas exempt, trouvera de l'emploi au No 104, rue Poydras. Un homme âgé pourrait bien convenir.

SAUCISSONS DE LYON.—Viennent d'être reçus—caisses de saucissons de Lyon bien frais, à vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale et Conti.

FRUITS AU JUS.—En magasin—50 caisses de la marque Lafitte?, en grandes et demi bouteilles, à vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale et Conti.

BIÈRE PALE.—En magasin—25 barils de bière pâle, d'une excellente qualité, à vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale et Conti.

EN débarquement du navire India du Havre—[illegible] PAGGIO & VIOSCA, Jr, No 30, rue Conti.

ABSINTHE, kirsch, cerises à l'eau-de-vie—[illegible] PAGGIO & VIOSCA, Jr, No 30, rue Conti.

VINS. Vins—[illegible] PAGGIO & VIOSCA, Jr, No 30, rue Conti.

EAUX-DE-VIE de Cognac—[illegible] W H VREDENBURGH, No 36, Vieille-Levée.

MAGNOLIA WHISKEY—[illegible] B. TURPIN, 55 rue Vieille-Levée.

EN débarquement du navire India, du Havre—[illegible] HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville.

GRUYÈRE—[illegible] HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville.

PETITS-POIS—[illegible] HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville.

PRUNES SÈCHES—[illegible] HENRY VALETON & Co.

PATÉS TRUFFÉS—[illegible] HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31 rue Bienville.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1860. Les Directeurs de cette Banque ont déclaré aujourd'hui un dividende de [illegible] payable aux actionnaires à partir de [illegible]. A. MONTREUIL, Caissier.

Avis.

Etat de la Louisiane—Paroisse de St Tammany—Succession de Léandre Ducré, décédé. [illegible] JPH COUBIN, Exécuteur testamentaire.

BOUCHONS—[illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, No 8, 10, 12 & 14, rue St Louis.

Sucre de la Havane.

186 [illegible] S. DE VISSER & Co, 64, rue des Magasins.

Cigares de la Havane.

400,000 Cigares de la Havane de toutes grandeurs [illegible] S. DE VISSER & Co, 64, Magasins.

A vendre en douane.

50 [illegible] S. DE VISSER & Co, 74, rue des Magasins.

Bay Rum.

[illegible] S. DE VISSER & Co.

RHUM de la Jamaïque [illegible] B. TURPIN, No 55, rue Vieille Levée.

RHUM de Ste-Croix—[illegible] B. TURPIN, No 55, Vieille Levée.

WHISKEY d'Irlande [illegible] B. TURPIN, No 55, rue Vieille Levée.

AMANDES de Tarragone [illegible] B. TURPIN, No 55, rue Vieille Levée.

POIVRE [illegible] B. TURPIN, No 55, rue Vieille Levée.

VANILLE, VANILLE—[illegible] B. TURPIN, No 55, rue Vieille Levée.

EN débarquement—[illegible] HENRY VALETON & Co, No 27, 29 et 31 rue Bienville.

Gruau de Santé.

VÉRITABLE hygiène des familles. [illegible] M. A. CALONGNE, 205 et 207, rue Royale.

BRIQUES—[illegible] C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

OLIVES, Capres, Cornichons, Anchois, [illegible] FAURES & NORMAN, 27 et 29 rue Royale.

POMMES DE TERRE—[illegible] N. W. Vredenburgh.

OIGNONS—[illegible] N. W. Vredenburgh.

POMMES DE TERRE—[illegible]

POMMES SÈCHES—[illegible]

PÊCHES SÈCHES—[illegible]

RIZ—[illegible] CUCCULU & JULIAN, No 20, (ancien No 14) rue Poydras.

A VENDRE en débarquement du navire Marathon arrivé de Bordeaux—[illegible] J. N. CURIEN, 20, rue Toulouse.

EXTRAITS d'essence et d'huiles [illegible] CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe.

CACAO DE GUAYAQUIL—[illegible] S. DE VISSER & CO, 64, rue des Magasins.

COGNAC [illegible] S D GRATIAA & Co.

RIZ—[illegible] J. H. & I. N. MARKS, 44, 45 et 47, Nile Levée.

EN débarquement de la barque Fanny Ealer arrivée de Bordeaux—[illegible] J. N. CURIEN, 20, rue Toulouse.

FARINE—[illegible] GABRIEL PASCAL.

Truffes.

EN magasin—[illegible] M. A. CALONGNE, 205 et 207, rue Royale.

EN magasin—[illegible] X. LAMBERT, 52, (ancien 62) rue des Magasins.

BITTERS des Arabes à vendre par le consigné; [illegible] F. SANCHO, 220, rue Vieille-Levée, entre Douane et St-Philippe.

ATTENDU par le navire Fanny Ealer, de Bordeaux—[illegible] TAMBOURY, OLIVARI & CO, 87 rue Royale.

REÇU par le navire Danube du Havre—[illegible] M. A. CALONGNE, 205 et 207 rue Royale.

EN magasin et à vendre par les consignées—[illegible] PABLO GELPI & CO, 293, Vieille-Levée.

ATTENDU par le navire Guttenberg, du Havre—[illegible] TAMBOURY, OLIVARI & CO.

J. J. ALBERT,
33, rue de Chartres 33,

REÇU par les derniers arrivages de France [illegible] LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE [illegible] J. ALBERT, rue de Chartres.

Avis important aux voyageurs.
VOIE DIRECTE
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
—A—
New-York, Boston, Louisville et Cincinnati
—PAR—
Le chemin de fer Illinois Central.

Les convois quotidiens partent de CAIRO, le matin et le soir, à l'arrivée de ceux de la Nouvelle-Orléans et de Memphis, et se rendent directement à toutes les lignes de l'Est et de l'Ouest, de

LA NOUVELLE-ORLEANS A
NEW-YORK
En trois jours et six heures;
A BOSTON
En trois jours et demi;
A PHILADELPHIE
En trois jours,

et toutes les villes de l'EST et de l'OUEST.

Il y a moins de changements que dans aucune autre des lignes. Il y a des wagons pour passer la nuit. Chèque pour bagage jusqu'à New York et Boston. Le prix est toujours aussi bas que celui d'une autre ligne quelconque.

Pour des tickets pour tout le trajet et pour des renseignements, s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, rue du Camp, No 118, en face de la Place Lafayette; [illegible]

W. P. JOHNSON, Agent général des passagers, à Chicago.
W. R. ARTHUR, Surintendant général, à Chicago.
W. F. LONGLY, Agent général au Sud, à la Nouvelle-Orléans.

Bureau de Santé.

Nlle-Orléans, 14 juillet 1860. [illegible] G. DELERY, D. M. P. Président. GEO. W. DIRMEYER, M. D.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

EN vertu de la 37me section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane [illegible] G. DE BUYS, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

—AUX CONTRACTEURS—

DES propositions cachetées [illegible] G. PANDELY, Surintendant.

GRAND CHEMIN DE FER
de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois de passagers partent du dépôt à l'angle des rues Calliope et Magnolia, tous les jours [illegible] T. W. WILLIAMS, Surintendant Général.

AVIS.

LES personnes ayant des réclamations contre feu J. L. FABRE, [illegible] A. BLACHE.

PAPIERS PEINTS!
PAPIER PEINTS!!
HENRY HABERT,
100 rue de Chartres, entre St-Louis et Conti,

VIENT de terminer son déballage de PAPIERS PEINTS, le plus riche, le plus considérable et le plus varié de la ville [illegible]

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.
V. DEMORUELLE,
Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE [illegible]

Avis.

V. L. CERRESSOLLE fait savoir à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient de transporter son bureau et ses magasins, de Pencouignure Tréme et Canal Carondelet [illegible]

EN magasin et en Douane—Vin rouge et vin blanc [illegible] BRULATOUR & Co, 33, ancien 55, Vieille-Levée.

Articles de choix.

BIÈRE impériale d'Ecosse de Wm Younger & Co d'Edinburgh [illegible] BRULATOUR & Co.

EN débarquement du navire Marathon de Bordeaux, [illegible] BRULATOUR & Co.

EN débarquement du navire Ocean Star, de Liverpool [illegible] BRULATOUR & Co.

EN débarquement du Fanny Ealer de Bordeaux; [illegible] BRULATOUR & Co.

EN débarquement du Lemuel Dyer du Havre [illegible] BRULATOUR & Co.

Vins.

QUINZE barriques vin rouge supérieur pour familles; [illegible] T. BAILLY BLANCHARD, Jr.

Véritables cigares de la Havane.

600,000 Cigares fins et frais, des célèbres marques Cabanas, Partagas, Figaro [illegible] GUMA & MASICH, No 20 (ancien No 23) rue Tchoupitoulas.

EAUX-DE-VIE de la Rochelle—[illegible]

Cognac.

[illegible] T. BAILLY BLANCHARD, Jr.

VINGT-CINQ demi-pipes vin de Madère très-fin; [illegible] T. BAILLY BLANCHARD, Jr, 20, rue de la Vieille-Levée.

Cacao de Guayaquil.

70 SACS, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée.

CHOCOLAT MENIER—Reçu par le navire Courrier du Havre, [illegible] DUNTZE & Co., encoignure Royale et Conti.

VINS rouges—[illegible] HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31 rue Bienville.

CHANDELLES! [illegible] TAMBOURY, OLIVARI & CO, 87, rue Royale.

Pour Port-au-Prince et St-Marc, Hayti.

Jour de départ, 28 juillet. La barque LAURA, fine voilière, capitaine E. Pierre, partira comme ci-dessus. Elle est disposée exprès pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, pointe 30, Deuxième District, ou à GEO. W. HYNSON & CO. No 32, rue du Camp.

Un des meilleurs emplacements de la ville pour la vente de marchandises sèches.

Les magasins Carrollton à louer.

LA bâtisse en briques, à trois étages, à l'encoignure des rues Poydras et Baronne [illegible] SAMUEL J. PETERS, No 17, rue Gravier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PROCLAMATION.

ATTENDU que le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans a reçu avis par le consul Américain à la Havane que des cas de fièvre jaune avaient été signalés dans cette ville [illegible] THOMAS O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. PLINY D. HARDY, Secrétaire d'Etat.

Vacances des Ecoles.

☞ Les professeurs ou les élèves qui désirent avoir, en peu de temps, une belle ÉCRITURE ou acquérir une connaissance pratique de la Tenue des livres, des Mathématiques, de l'anglais, du français, de l'espagnol ou de l'allemand, [illegible] RUFUS DOLBEAR.

LEON LAUGRIN,
AVOCAT,
Licencié de la Faculté de Droit de Paris.

Office 111, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti. RÉDACTION d'actes sous seings privés, [illegible]

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités [illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

Lignes à pêcher et Hameçons.

NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher [illegible] ROUSSET & GENIN, 65, rue du Canal, près Chartres.

CHAMPAGNE, BORDEAUX,
Bourgogne et vins du Rhin.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients, et au public en général, [illegible] N. B. PEPIN & Co, No 35, rue de la Commune.

Vins! Vins! Vins!

300 barriques de vin de Catalogne, Tarragone, [illegible] FATJO & BRUNASO, 264 et 286, rue de la Vieille Levée.

LAFFITTE & DEFFARGE,
133 Rue Royale 133

SEULS AGENTS de la Compagnie des Grands vins de Bourgogne, dont M. E. PASSIER est le Directeur, [illegible]

PAPIER PEINT! PAPIER PEINT
Hébert & Escousse,
131, rue de Chartres (ancien 119.)

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.
Rue de Chartres, No. 19.

LES soussignés viennent de recevoir une facture de nattes à bon marché [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

ALFÉNIDE! ALFÉNIDE!

LE soussigné vient de recevoir un assortiment d'Alfénide de MM. Chas Christofle & Cie, de Paris [illegible] A. PAYA, rue de Chartres.

AVIS.

LE soussigné ayant racheté le magasin et les créances de MM. G. Coppée & Cie [illegible] A. PAYA, No 50, rue de Chartres.

EN débarquement des navires Yolis Wylde et Marathon de Bordeaux—[illegible] E. DECHAMPS, 20, rue St-Louis.

MAQUEREAUX nouveaux—[illegible] JOS H. & I. N. MARKS.

Petits Pois.

50 Caisses de 50 1/2 boîtes chaque petits pois naturels de Brisset. [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 71, rue Vieille Levée.

CIGARES. CIGARES.

LES acheteurs trouveront toujours en magasin un assortiment des marques bien connues, telles que: Ingenuidad, Meridiana, Redowa, Flor de Pajados, Cabarga, Washington, etc., Partagas, Flor de Sancho, Dos Hermanos, Rosa Habana, Know Something aux prix les plus modérés. P. PRATS, Commercial Place.

Asperges de 1er choix.

REÇU par le steamship Cahawba—[illegible] FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

Champagne Delbeck et De Berghes.

ATTENDU incessamment par la barque Sartelle venant de New-York—[illegible] FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

VINS.—[illegible] X. LAMBERT, 52 (ancien 62) rue des Magasins.

EN débarquement du Fanny Ealer, de Bordeaux, [illegible] V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.

Distillerie et fabrique de chocolat.
35 et 37....Rue Quartier....35 et 37

LIQUEURS, sirops assortis et chocolat, le tout fabriqué avec le plus grand soin [illegible] L. C. CRESSON.

A VENDRE en débarquement du navire Yolis Wylde arrivé de Bordeaux—[illegible] J. N. CURIEN, 20, rue Toulouse.

CIGARRES DE LA HAVANE—[illegible] S. DE VISSER & CO, 64, rue des Magasins.

BOURGOGNE—[illegible] A. CARRIERE & Co.

VIEUX RUM supérieur de la Jamaïque—[illegible] BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée.

SARDINES—en débarquement du navire Marathon de Bordeaux—[illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, No 8, 10, 12 et 14, rue St Louis.

PATÉS Truffés et Truffes—[illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF.

GRUYÈRE—[illegible] HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31 Bienville.

COW [illegible] Cacao Guayaquil [illegible] F. A. GONZALES & Co.

Vins doux.

[illegible] TAMBOURY, OLIVARI & CO.

Avis.

ON a besoin d'une dame parlant l'anglais et le français, pour un magasin. S'adresser au journal l'Abeille.

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Théodore Capitaine, sont priées de les présenter dans les dix jours qui suivront le présent avis, au soussigné, exécuteur testamentaire. AM. COUTURIÉ, 85, rue Gravier. Nlle-Orléans, 16 juillet 1860.

Changement de domicile.

LOUIS FALK, tailleur, annonce à sa clientèle et au public qu'il a transporté son magasin du No 130, rue Bourbon, au No 58, même rue, entre Bienville et Conti.

Papier à cigarettes. Cartes à jouer

EN débarquement du navire espagnol Tomasito, venant de Barcelone, 400 rames papier à cigarettes, 400 douzaines cartes à jouer espagnoles. A vendre par JOSÉ BARBA, 204, Vieille Levée.

MAISON A LOUER,
A partir du 1er juillet prochain,

La maison No 5, Jackson Square, bâtisse Pontalba, rue St-Pierre. S'adresser à ladite maison, ou à M. Henry Peychaud, président de la compagnie d'assurance du Hope, rue du Canal.

MAISON A LOUER.

La maison No 6 Jackson square, bâtisse Pontalba, rue St-Pierre. S'adresser à M. Henry Peychaud, à la Compagnie d'Assurance du Hope, rue du Canal.

Bureau de prêts et de dépôt de la Louisiane.
No 70, RUE ST CHARLES.

Prêt d'argent

SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BILLETS ET IMMEUBLES DE TOUTES ESPÈCES. [illegible] HART.

Chaudières anglaises pour le sucre
En fer forgé ou fondu.
Des Usines de MM. H. & J. RANKIN, DE LIVERPOOL.

LE soussigné, seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ces célèbres chaudières [illegible] M. A. DE LIZARDI & Co.

Changement de Domicile.

LE magasin de A. PAYA est transféré du No 72, rue de Chartres, dans son ancien magasin, No 50, rue de Chartres.

JAMES N. PUTNAM
Associé de la maison HALL, RODD & PUTNAM
Facteur de Coton et de Sucre,

Pensionnat et Externat,
Dirigé par Mlle BARTHE,
No 133, rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse, Nlle-Orléans.

MLLE BARTHE annonce au public qu'ayant acheté l'établissement [illegible]

A DATER d'aujourd'hui la société existant sous la raison de BLACHE & LEAUMONT est dissoute [illegible] JOSÉPHINE BLACHE, J. F. BLACHE, G. LEAUMONT, J. K. BLACHE.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1860.

LES soussignés ont, à dater de ce jour, formé une société pour les affaires d'ENCAN et de COMMISSION sous la raison sociale de LEAUMONT, BLACHE & Co [illegible] G. LEAUMONT, J. K. BLACHE.

Dissolution de Société.

LA société existant entre M. R. B. MULLEN et J. J. JOHNS, sous la raison de Mullen & Johns, est dissoute [illegible] R. B. MULLEN, J. J. JOHNS.

Formation de Société.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de JOHNS & DESSOMMES [illegible] J. J. JOHNS, H. DESSOMMES, E. A. DESSOMMES.

AVIS

LA société existant entre les soussignés, sous la raison A. CARRIERE & CO. est dissoute [illegible] A. CARRIERE, E. BORDFLOIS, EMILE CARRIERE.

LES soussignés continueront les mêmes affaires, sous le même nom social de A. CARRIERE & CO. A. CARRIERE, EMILE CARRIERE.

LE soussigné continuera, en son nom et pour son compte, les affaires de COMMISSION et d'IMPORTATION. [illegible] F. BORDFLOIS.

AVIS.

LA société qui existait jusqu'à ce jour, dans notre ville, sous la raison Romagosa & Magi, est dissoute [illegible] ROMAGOSA, JAYME MAGI. Nlle-Orléans, 5 juillet 1860.

LES soussignés avaient l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont formé aujourd'hui une société pour l'exercice de leur profession, sous la raison TAPPAN & AVEGNO [illegible] B. S. TAPPAN, A. P. AVEGNO.

Le Dr G. W. LAWRENCE
MÉDECIN RÉSIDENT
DES SOURCES CHAUDES
DE L'ARKANSAS.

LE Dr LAWRENCE s'empressera de répondre à toutes les demandes qui lui seront adressées [illegible]

COUVERTURES
Pour Nègres.
H. de GOER & RIFFLARD
311, Broadway, New-York.

ONT l'honneur de prévenir leurs anciens clients de la Louisiane qu'ils ont en mains un grand stock de belles couvertures de laine [illegible]

Bitters des Arabes.

50 Caisses bitters des Arabes, à vendre par M. A. CALONGNE, 205 et 207, rue Royale.

RIZERIE, Riz créole—[illegible] F. AVET, 58 et 61, Vieille Levée.

BEURRE: beurre de Goshen extra—[illegible] FREDERIC AVET, 58 et 61, Vieille Levée.

Vin rouge

CENT VINGT barriques vin rouge pour familles, en débarquement du navire Fanny Ealer, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33 rue Gravier.

Vin rouge.

DEUX CENT caisses vin rouge, en débarquement du navire Ealer arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33 rue Gravier.

LAINE DU MEXIQUE.

13,000 livres en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33 rue Gravier.

Laine du Mexique.

LAINE du Mexique—[illegible] PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier.

Asperges! Asperges!

100 Douzaines asperges fraîches de New-York, en débarquement du steamship Mobile? à vendre par DUNTZE & Co, coin Royale et Conti.

VIN DE CATALOGNE—[illegible] FATJO & BRUNASO, 264 et 286, Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE—[illegible] FATJO & BRUNASO, 264 et 286, Vieille Levée.

BOUCHONS—[illegible] FATJO & BRUNASO, 264 et 286, Vieille Levée.

CARTES espagnoles—[illegible] FATJO & BRUNASO, 264 et 286, Vieille Levée.

MAYORQUE—[illegible] FATJO & BRUNASO, 264 et 286, Vieille Levée.

RHUM de la Havane—[illegible] FATJO & BRUNASO, 264 et 286, Vieille Levée.

PETITS-POIS VERTS—[illegible] HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31 Bienville.

EN magasin—[illegible] E. DESCHAMPS, 20, rue St-Louis.

VIN rouge—[illegible] C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale.

AMANDES de Tarragone [illegible] CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe.

Sources de Bladon et de Callum.

Départ de Mobile tous les mardis et samedis, à 4 heures P. M.

Pour les sources de Bladon et de Callum

Les bateaux neufs RESCUE, capitaine H. E. Johnston, DEMOPOLIS, capitaine S. W. Abels [illegible] JOHN E. HYDE & Co, Au-dessous de l'Hôtel St Charles.

☞ On peut retenir des chambres d'avance en s'adressant aux agents.

AU PUBLIC.
AYA PANA BITTER
Manufacturé par J. Chauvet.

NOTRE longue expérience et les travaux incessants [illegible] E. DESCHAMPS, X. LAMBERT. Dépôt général: J. CAZAUX, importateur, rue Vieille-Levée. [illegible]

BITTERS des ARABES

CET cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est une des liqueurs les plus demandées dans les cafés, [illegible] F. SANCHO, 220, Vieille-Levée. [illegible]

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chants, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.

SEUL AGENT DES Instrumens de Sax,

Fournisseur des musiques de l'Empereur.

HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES

ECONOMIE DE $20
SUR LE BILLET & LES DÉPENSES POUR
NEW-YORK,
PHILADELPHIE,
BOSTON
et BALTIMORE
En prenant

Le chemin populaire, confortable et bon marché via Savannah (Géorgie). [illegible] J. W. GREGORY, Agent général pour billets et le fret, Hôtel ST-CHARLES, encoignure Gravier.

15,000 YARDS
BATISTE IMPRIMÉE
à 25 cts. la yarde,
Chez De MONTROND & GALLOT
COIN CANAL & DAUPHINE.

3000 MOUCHOIRS BATISTE

[illegible] 500 Mantelets de soie noire à $4. [illegible]

Liquidation.
GRANDS SACRIFICES!
PROFITEZ DE L'OCCASION!!
Les soussignés devant quitter leur magasin,
MAISON ROUGE,
ENTRE LES DEUX MARCHÉS,

[illegible] TURCOTTE & BLANCAND, Maison Rouge, entre les deux marchés.

15 BARILS MIEL blanc, de l'île de Cuba. A vendre par F. SANCHO, 220, rue Vieille-Levée.

AMANDES à coque tendre en magasin et à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 21, rue St-Louis.

BOUTEILLES vides—[illegible] PAUL JUGE & FASSY, 21, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Fanny Ealer, Yolis Wylde et Marathon, de Bordeaux:—[illegible] CHAUDET & DESSEINT, 147 et 149, rue Royale.

ATTENDU par le navire Emeline, de Bordeaux—[illegible] CHAUDET & DESSEINT, 147 et 149, rue Royale.

WHISKY—[illegible] B. TURPIN, 55, Vieille Levée.

POMMES DE TERRE—[illegible] CUCCULU & JULIAN, No 20 (ancien 14) rue Poydras.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer du Havre [illegible] V. MAIGNAN.

HUILE d'olive marque James Plagniol, à vendre [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 21, rue St-Louis.

RHUM blanc de la Havane—[illegible] S. PLASSAN.

BUCARDS SODA, etc. [illegible] W. H. VREDENBURGH.

VITRES françaises—[illegible] W. H. VREDENBURGH.

INDIGO et mascarade—[illegible] W. H. VREDENBURGH.

CHANDELLES—[illegible] W. H. VREDENBURGH.

THÉ—[illegible] W. H. VREDENBURGH.

MOUTARDE fraîche—[illegible] W. H. VREDENBURGH.

ANISETTE extra superfine—[illegible] C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale.

EN débarquement du navire Fanny Ealer, arrivé de Bordeaux—[illegible] X. LAMBERT, No 52, (ancien 62), rue des Magasins.

ABSINTHE et Kirsch—[illegible] E. DE LIZARDI, Fd. Frères, 66, rue Royale.

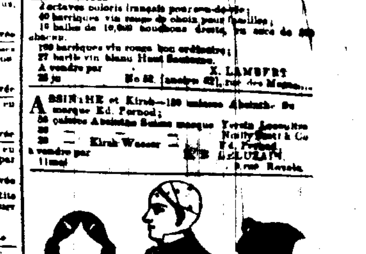

Maison J. Augé,
RUE DE CHARTRES, 63,
Encoignure Bienville.

Mme Vve AUGÉ ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, que Mme Augé est de retour d'Europe, où elle a visité Paris et Londres en quête de choix d'articles nouveaux, reçus par les derniers arrivages, se composant de [illegible]

Parfumeries de Lubin, Violet, Piesse, Société Hygiénique, etc.

Je partage le terme Walker [illegible]

[illegible] Leçons de coiffure pour le maniement de pratique par Mme Augé.